

Demander une carte nationale d'identité

Nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité

A compter du 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuera de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR).

Vous pourrez effectuer vos demandes auprès des mairies suivantes

Liste des mairies équipées de dispositif de recueil en Moselle

- Amnéville
- Berhen-lès-Forbach
- Bitche
- Boulay
- Bouzonville
- Château-Salins
- Creutzwald
- Dieuze
- Fameck
- Faulquemont
- Forbach
- Freyming-Merlebach
- Hayange
- Maizières-lès-Metz
- Metz
- Montigny-lès-Metz
- Morhange
- Rémillly
- Rombas
- Saint-Avold
- Sarralbe
- Sarrebourg
- Sarreguemines
- Sierck-lès-Bains
- Thionville
- Woippy
- Yutz